

Questions de mai 2014:

Q.1 UNSA (05/2014)

Quel est le délai pour les réponses DP d'avril ?

[Réponse de la direction](#)

Les réponses vont vous être envoyées cette semaine

Q.2 UNSA (05/2014)

Porte ouverte :

- 1) Sur quel critère vous êtes-vous basé pour ne distribuer que 4 places par famille lors de la journée porte ouverte ?

Avez-vous le nombre nécessaire de salariés volontaire ?

Si vous n'avez pas l'effectif prévu, qu'avez-vous prévu pour y remédier ?

Seront-ils rémunérer ?

- 2) comment se déroule la journée porte ouverte pour le personnel travaillant en VSD ?

(Plusieurs rumeurs court, maintenance travaille au bat. 7, un balisage serait mis en place pour interdire l'accès aux visiteurs sue ligne DV) aucune info ?

Cette question a été posée plusieurs fois sans réponse de votre part, même nos hiérarchiques (du RU au CS) ne savent pas ou ne veulent pas répondre !

vu le succès de la campagne de volontariat nous pouvons comprendre que vous êtes dans le flou mais encore une fois un peu de communication ferait le plus grand bien en cette période tendue !

- 3) la tombola est-elle réservée uniquement aux gens qui se déplacent à la soirée ou à l'ensemble de l'effectif UP ?

[Réponse de la direction](#)

Le nombre d'invitations distribué correspond au retex des dernières journées portes ouvertes organisées à FCH. Il nous manque encore des volontaires et nous communiquons régulièrement sur ce point. Les VSD travailleront soit normalement dans le cadre de leur secteur d'appartenance, soit pour la JPO. Les visiteurs suivront un circuit balisé qui ne passera pas sur la ligne DV. Pour des raisons de sécurité, le circuit faisant déjà plus de 2 heures, les visiteurs ne pourront pas passer partout. Comme annoncé par e-diffusion dernièrement, il y aura 3 tombolas : 1 tombola usine à 17 h 30 pour tous les visiteurs, 1 tombola CE à 15 h 30 sur le fichier PSA des inscrits et 1 tombola pendant la soirée Parc des Expos sur billets payants pour tous les participants physiquement présents à la soirée.

Q.3 UNSA (05/2014)

Au restaurant il y a une machine à glaçons qui est en panne depuis plus d'un mois.

Elle a été enlevée, à ce jour toujours pas de machine ? Et les chaleurs vont bientôt arriver.

Pourriez-vous y remédier ?

[Réponse de la direction](#)

La machine neuve est disponible. Elle sera installée prochainement.

Q.4 UNSA (05/2014)

Il y a un souci pour les **commandes d'E.P.I pour la fusion ferreux**, nous avons un mal fou pour l'approvisionnement et ceux que l'on reçoit ne sont pas les bons. (Lunette, casque, filtre pour masque, masque gant, et autre) le service de sécurité est au courant toujours pas de nouvelles ?

[Réponse de la direction](#)

Nous n'avons pas connaissance de cette difficulté.

Q.5 UNSA (05/2014)

Mandatés

- 1) Dans quel cas, et qui peut demander le bon de délégation à un mandaté en délégation "dans l'usine" ?
- 2) Un mandaté suppléant peut-il se servir des heures de délégation de son titulaire s'il ne les a pas toutes utilisées en fin de mois ?

[Réponse de la direction](#)

Chaque supérieur hiérarchique ainsi que le service des Relations Sociales peut demander à un mandaté de justifier de son départ de poste par un bon de délégation.

Quant au crédit d'heure de délégation, il est par principe individuel. Néanmoins, le titulaire qui n'exerce pas son mandat peut redonner ses heures à son suppléant, qui remplace alors le titulaire.

Q.6 UNSA (05/2014)

Voici un extrait du droit syndical

("Pourquoi les mandatés bénéficient de formation spécifique ?

Afin de maintenir un lien entre l'activité syndicale et l'activité professionnelle, des formations sont prévues pour les mandatés dotés d'un certain quota d'heures de délégation.")

Question :

A qui s'applique ces formations spécifiques ?

A quoi correspondent t elles ?

Quelle valeur représente le "certain quota d'heure " dans la réponse donnée ?

Est-il prévue des formations spécifiques aux mandatés ?

6 mois ce sont écoulés depuis les élections comptez-vous attendre les prochaines ou allez-vous respectez vos engagements ?

Quelle est la procédure à suivre pour y bénéficier ?

Réponse de la direction

Les salariés mandatés reçoivent, comme tout salarié, la formation nécessaire à leur adaptation et évolution professionnelle, telles que définies lors de l'entretien individuel. Ils disposent, dans les mêmes conditions que l'ensemble du Personnel, de la faculté d'accéder aux divers types de stages leur permettant d'entretenir ou de développer leur potentiel professionnel.

Toutefois, les salariés mandatés peuvent sous certaines conditions bénéficier de formation dans l'objectif de développer leurs compétences exigées par leur mandat représentatif ou électif afin notamment de favoriser un dialogue social de qualité.

Q.7 UNSA (05/2014)

quels critères seront retenus pour nommer le **prochain T.E (technicien exploitation) à l'outillage** ?

(Est-ce sur ses compétences, son ancienneté, sa provenance de l'équipe, ses appointements syndicaux etc.)

Pourriez-vous nous le préciser ?

Réponse de la direction

Les critères sont l'exemplarité sur toutes les démarches, la compétences techniques (correctif et préventif), l'organisation du travail, la participation active et la pertinence des actions menés

Q.8 UNSA (05/2014)

quel est le rôle exact d'un **audit stop** sécurité ? comment l'opérateur UEP doit-il prendre la restitutions ?

Réponse de la direction

1) Ces « observations STOP » de prévention des risques réalisés par des binômes (RU+ RG/CS/RT), visent à être à l'écoute des pratiques et des comportements. La mise en oeuvre des standards de travail et modes opératoires est observée afin de contrôler leur bonne application et en cas d'écart en comprendre l'origine. Lors des « observations de terrain STOP » le dialogue avec le salarié est privilégié.

2) L'observateur (RU+ RG/CS/RT) :

a. met en évidence les éléments de valorisation de l'opérateur

b. discute avec l'opérateur sur les conséquences possibles de l'acte dangereux éventuel et la façon de travailler plus en sécurité.

3) L'opérateur :

a. s'exprime sur ses difficultés éventuelles et d'autres aspects sécurité du travail

b. L'observateur obtient un engagement de l'opérateur :

i. soit à continuer à travailler en sécurité.

ii. soit à corriger durablement son comportement

4) L'observateur remercie l'opérateur

Q.9 UNSA (05/2014)

pourquoi le **bouton d'évacuation du bâtiment 5** se trouve dans un bureau qui est ouvert que de journée. nous demandons que se bouton soit accessible à tous et à tout moment (sécurité).

Réponse de la direction

La question est à l'étude.

Q.10 UNSA (05/2014)

pourquoi que dans le même service, la sécurité n'a pas le même niveau d'exigence ?

Par exemple, à l'outillage il-y-a un poste d'essais avec un système de purge pour les moules chaud, très pratique pour éviter les brûlures.

pourquoi les 2 postes de préchauffage du 7 m ne sont-ils pas équipe à l'identique ?

Qu'envisagez-vous pour y remédier ?

Réponse de la direction

Il existe un système de purge auto depuis 2009 sur le poste du 7M, nous devons contrôler son bon fonctionnement avec nos équipes.

Q.11 UNSA (05/2014)

pourquoi tous les points de rassemblement en cas d'évacuation ne sont-ils pas éclairé et tondu ?

Que comptez vous faire ?

Réponse de la direction

L'éclairage existe sur tous les points ou à proximité afin de pouvoir les visualiser. Seul celui du bâtiment 6 n'a pas ce type d'éclairage, une solution d'amélioration peut-être envisagé si cela s'avère nécessaire. Quant aux pelouses, elles sont tondues régulièrement.

Q.12 UNSA (05/2014)

Dans notre belle UP de Charleville, nous avons un bel outil made-in PSA qui est le chantier Lean.

Pourquoi notre pole outillage n'intègre-t-il pas les moules liaison au sol dans le Lean?

Est-ce que la qualité et le suivi des moules est réservé au moules culasses?

Réponse de la direction

Les gammes de réalisation de travaux du Lean sont en écriture par le pole technique ,tous les moules seront intégrés

Q.13 UNSA (05/2014)

Gestionnaire de carrière :

Quel est les missions des gestionnaires de carrières ?

Réponse de la direction :

Une lettre de mission existe pour la fonction HRBP, appelée autrefois Gestionnaire de carrière ou encore AGP

Q.14 UNSA (05/2014)

HRBP (Human Resources Business Partner) *l'anglais comme vous l'adorer*

Pourriez-vous nous expliquer cette fonction ?

Est-elle différente de celle de gestionnaire de carrière ?

Les gestionnaires de carrières de la plupart des sites ont cette nomination, pourquoi ce n'est pas réalisé à FCH ?

Est-ce prévu ?

Réponse de la direction

Il n'y a pas de différences substantielles entre les définitions de fonctions des 2 appellations. A Charleville, il y a bien 4 HRBP, 2 pour les ouvriers, 1 pour les TAM et 1 pour les cadres.

Q.15 UNSA (05/2014)

Au mois de juillet, la **succursale Citroën** de la croisette serait vendue. De ce fait, elle va devenir une concession Citroën.

Allons-nous garder nos acquis (remise) ?

Sera-t-il toujours notre interlocuteur privilégié pour tous services liés à CITROEN ?

Qu'allons-nous garder ?

Qu'allons perdre ?

Réponse de la direction :

La succursale CITROËN de Charleville-Mézières a été revendue au Groupe Bernard (2e Groupe de distribution français). Lors de la cession, CITROËN s'est assuré que les collaborateurs puissent toujours bénéficier des remises véhicules. Les collaborateurs du site de Charleville pourront donc toujours prétendre au remises habituelles.

Q.16 UNSA (05/2014)

Achat Catalogues : Comment sont sélectionnés les fournisseurs présents dans les catalogues ?

Est-ce lié aux tarifs exorbitants de certains produits qu'ils proposent ? Alors que PSA est contraint de réduire ces couts, il ferait bien d'obtenir des tarifs préférentiels vis à vis de ses fournisseurs.

PSA, une vraie poule aux œufs d'or !

Réponse de la direction

La Direction des Achats en Central est chargée de choisir les fournisseurs et de négocier les prix.

Q.17 UNSA (05/2014)

gestion des stocks: Combien ,depuis le début de l'année 2014v avez vous sollicité de "taxi" " en urgence pour pouvoir approvisionner nos clients ?

Combien en 2013 ?

Combien coute ce genre de prestation expresse?

Réponse de la direction

28 taxis ont été réalisés depuis le début de l'année.

80 taxis ont été nécessaires en 2013 pour un coût moyen de 1K€ par taxi.

Q.18 UNSA (05/2014)

Ilot 1 ligne DV nous vous demandons de bien vouloir communiquer sur les orientations et avancées des travaux !

Cette demande a déjà été faite le mois dernier mais apparemment les rumeurs et suppositions de toute part sont votre fond de commerce en cette période !

Réponse de la direction :

La décision est prise de rénover complètement la noyautouse HANSBERG n°2 plutôt que de remplacer le moyen par un équipement neuf et de remettre en état les éléments dégradés de la noyautouse HANSBERG n°1. Les travaux qui sont gérés en interne, ont commencé depuis la S19 avec le personnel de la MAI OP de la Z1 Alu. Le délai de remise en service de l'îlot d'assemblage n°1 est fixé à la S33.

Q.19 UNSA (05/2014)

Pouvez-vous nous donner le nombre de commission déclic qui se réunissent chaque mois ?

Il semblerait que le traitement, le paiement voir l'enregistrement des déclics soit devenues au bon vouloir de certains hiérarchique.

Avez-vous constaté une baisse du nombre d'émission de déclics ?

Quelle est la tendance ces derniers ? (au ratio bien sûr)

Réponse de la direction

La question est à l'étude.

Q.20 UNSA (05/2014)

Pouvez-vous nous préciser à quoi sert un avenant au contrat de travail lorsqu'un OP d'UEP change de régime (ex : 3x8 à Vsd) ?

Est-il obligatoire ?

Combien de temps maximum après le changement l'avenant doit-il être signé ?

Réponse de la direction

La contractualisation par avenant d'un changement de régime de régime horaire permet de formaliser cette modification de contrat dans le cadre de la bonne gestion administrative de la carrière des collaborateurs.

Q.21 UNSA (05/2014)

avec votre prédécesseur la réunion DP avait lieu l'avant dernier mercredi de chaque mois, ce mois-ci c'est le dernier jour ouvrable du mois, est-ce un changement définitif ou un aleva du au pont du moi de mai ?

Réponse de la direction

Les dates des réunions des DP vous ont été communiquées pour le 2e semestre 2014. Il y a bien une réunion DP par mois.

Q.22 UNSA (05/2014)

Une O.S affiche que le bateau ivre!!

Vous confirmez?

Réponse de la direction :

Q.23 UNSA (05/2014)

A compter de quelle date le secteur « Pole Prototype Maquettage Fonderie » dit Prototype sera géré par la direction du site de Charleville ?

Réponse de la direction :

Nous n'avons pas connaissance de cette information.

Q.24 UNSA (05/2014)

Qui s'occupe de faire le transport des prises de sang au laboratoire depuis le départ de Mr Yannick FONTENELLE ?

Réponse de la direction :

service médical : Le laboratoire de ville viendra chercher les prises de sang deux fois par semaine (mardi et vendredi), sans frais supplémentaire (jusqu'à nouvel ordre).

Q.25 UNSA (05/2014)

Quelle est la règle pour la distribution gratuites des bouteilles d'eau?

Les autres années, celles-ci s'effectuent du 15 mai au 15 septembre.

Réponse de la direction

Nous allons travailler sur le processus du plan chaleur en vu de l'été.

Q.26 UNSA (05/2014)

Une info circule sur le net qu'en début d'année 2015 les salariés du groupe PSA recevront une prime d'environ 500€. Est-ce que vous confirmez le déversement d'une prime en début de 2015 ?

Réponse de la direction

Nous n'avons pas connaissance de cette information

Q.27 UNSA (05/2014)

Sur le marché automobile, est ce que si Peugeot retrouverait celui de l'Iran dans le Plan Moyen Terme, notre UP en bénéficierait et reviendrait ainsi au même ordre de grandeur qu'auparavant. ?

Réponse de la direction

Les conditions n'ayant pas changées, le retour de PSA en Iran n'est pas d'actualité.

Q.28 UNSA (05/2014)

Télétravail, quels sont les métiers concernés sur notre site ?

La Direction a-t-elle fait une évaluation des salariés susceptibles d'y adhérer ?

Comment la direction compte s'y prendre pour informer les salariés ?

Réponse de la direction

Le télétravail serait ouvert aux salariés des catégories TAM et Cadres, au forfait jours ou non, titulaires d'un contrat à durée indéterminée ou d'un contrat à durée déterminée et disposant d'une ancienneté au sein de l'Entreprise de 12 mois minimum.

Les salariés à temps partiel seraient également éligibles, sous réserve d'une présence minimale de deux jours par semaine dans les locaux de l'Entreprise.

Les stagiaires et alternants ne seraient pas éligibles au télétravail.

Afin de permettre au salarié et à son hiérarchique d'évaluer l'opportunité d'un passage en télétravail, six critères d'éligibilité ont été définis. Les salariés souhaitant adopter cette nouvelle forme d'organisation du travail devraient

répondre à l'ensemble de ces 6 critères d'éligibilité : Une autonomie suffisante, Une maîtrise des compétences à exercer, Une confiance réciproque, Une organisation du travail compatible, Un poste compatible, Un espace de télétravail équipé.

Le site intranet dédié permet d'accéder à des fiches pratiques et notamment un questionnaire d'éligibilité.